

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 Janvier à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Roger Bourhoven, Dominique Colombo, Fabrice Redoules

Absents excusés : Sylvia Jouhanneau et Rémy Soullignac

Convocation du 16/1/2017

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 Décembre 2016 à l'unanimité par 9 voix, et validation.

II – Délibération relative à l'instruction des actes d'urbanisme et à la convention établie avec la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.)

Jérôme Bonafous informe l'assemblée que notre commune appartenant à une Communauté de Communes de moins de 10 000 habitants, elle peut continuer à bénéficier des services de la D.D.T. pour assurer l'instruction des demandes, dans les conditions définies dans la présente convention. Il souligne les changements qui seront opérés par ladite convention, puis il en donne lecture.

S'agissant des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune, la convention définit notamment son champ d'application : détaillant les autorisations et actes relevant d'une instruction de la D.D.T. et ceux relevant d'une instruction de la commune, le contrôle de la conformité relevant de la commune seule, mais aussi les responsabilités de la D.D.T et celles du maire, ou encore les modalités dans les relations, les échanges, l'archivage et les différences d'appréciation.

Après délibération, la convention est soumise au vote

POUR: 9 ABSTENTION:/ CONTRE:/

III – Délibération concernant la création d'une réserve incendie et son plan de financement.

Jérôme Bonafous fait état de l'avancement du dossier de sécurité incendie, légèrement retardé, et expose à l'assemblée les raisons qui rendent nécessaire la création d'une réserve incendie au lieu-dit « Bout » en raison de sa population nombreuse, afin de la protéger des risques d'incendie. À l'initiative de Daniel Hobmaier, une réflexion s'engage sur le mode de mise à disposition du débit d'eau requis, soit par une réserve soit par une ligne, pour les lieux qui en offriraient le choix. Roger Bourhoven apportera des éléments chiffrés afin de parachever cette réflexion.

La création de la réserve de « Bout » et son plan de financement est proposée au vote

POUR: 9 ABSTENTION:/ CONTRE:/

IV – Questions diverses

Cimetière : Roger Bourhoven ayant fait un relevé des lieux, celui-ci sera adressé à chacun des conseillers afin de définir ensemble une occupation de l'espace. Un cahier des charges sera établi.

Éclairage public : Fabrice De Nardi communique à l'assemblée le résultat des trois devis qu'il a demandé, afin d'assurer le dépannage et l'entretien de l'éclairage public. Les échanges portent sur une réduction de l'éclairage, notamment le matin, ainsi que des points d'éclairage jugés beaucoup trop nombreux. Si l'on n'envisage pas de supprimer complètement l'éclairage, comme

certaines communes ont pu le faire, on s'accorde sur la suppression des points lumineux en surnombre. L'éclairage au sol des bâtiments classé ou inscrit, sur la place est à conserver.

Convention Enedis FDEL : deux correspondants « Tempête » sont à nommer pour assister à une réunion sur le sujet.

Précarité énergétique : Jérôme Bonafous énumère les types d'aides ainsi que les personnes éligibles. Sylvia Goulding est en charge de ce dossier.

Les coordonnées d'Elodie Morin, aide à la personne et de Benoit Wouters, plombier, installés au Truc, seront ajoutés aux professionnels de la commune sur le site.